



---

Mardi 15 avril 2009

---

## Communiqué de Presse

---

### >> Résultats des enquêtes sur deux dispositifs de formation : le contrat de professionnalisation et le CIF

---

**Le FAFSEA a financé 1 685 contrats de professionnalisation et 2 100 CIF (congé individuel de formation) l'année dernière. Face à la montée en puissance de ces dispositifs, les partenaires sociaux ont souhaité faire le point sur les motivations des salariés et l'impact sur leur parcours professionnel.**

**Deux études ont été réalisées par le cabinet EPSY auprès de 800 bénéficiaires (salariés et employeurs). Les résultats montrent que la satisfaction est au rendez-vous : ces dispositifs améliorent l'employabilité et favorisent la sécurisation des parcours.**

#### **Le contrat de professionnalisation**

Le dispositif fonctionne bien tant pour les bénéficiaires (82 % déclarent avoir réussi l'examen) que pour les employeurs (majoritairement des petites entreprises pour qui les démarches administratives et la mise en œuvre sont simples). Suite à la formation, les salariés ont pu accéder à des niveaux de qualification supérieurs et obtenir un CDI. Pour plus de 80 % des bénéficiaires et des employeurs, il y a adéquation entre le poste occupé aujourd'hui et le niveau de qualification obtenu. Le contrat de professionnalisation est une voie vers l'emploi puisque 87 % des bénéficiaires ont aujourd'hui un contrat de travail.

#### **Le congé individuel de formation**

Les stagiaires en CIF plébiscitent ce dispositif et pour 93 % il correspond à leurs attentes. Pour un quart d'entre eux, le CIF a été précédé d'un bilan de compétences et ils ont choisi ce dispositif pour évoluer professionnellement. Au terme de la formation 88 % ont réussi les épreuves, 62 % des stagiaires sont restés dans la même entreprise et 24 % ont évolué vers un poste plus qualifié. Levier pour évoluer, le CIF est aussi un bouclier contre le chômage : 84 % des salariés en CDD avaient trouvé un emploi, trois mois après la formation.

#### **Demandes complémentaires : FAFSEA - Service communication**

Tél : 01 70 38 38 19 / 10 – [communication@fafsea.com](mailto:communication@fafsea.com)

#### **A PROPOS DU FAFSEA**

Créé en 1972 sous l'impulsion des partenaires sociaux, le FAFSEA est l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) et OPACIF de la branche agricole des salariés de l'agriculture et des activités annexes. Son rôle est de financer de manière mutualisée des actions de formation pour les entreprises, mettre en œuvre les priorités de formation définies au niveau de la branche, conseiller et accompagner les entreprises dans leur politique de formation, notamment les TPE et PME.

Le FAFSEA, c'est aujourd'hui :

161 000 entreprises cotisantes,  
159 millions de collecte annuelle,  
123 032 stagiaires chaque année,  
4.8 millions d'heures de formation financées.

[www.fafsea.com](http://www.fafsea.com)